



**BNP PARIBAS**  
**Personal Finance**



**31 décembre 2012**

**Comptes consolidés  
et comptes sociaux annuels**

# SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

**BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires  
**BNP Paribas Personal Finance**  
1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Provisionnement des risques de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités (notes 1.c.4, 1.c.10, 2.f et 5.f de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

### Valorisation des instruments financiers

Votre société comptabilise des positions sur titres, sur instruments financiers dérivés et sur opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination de la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture.

### Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.b.4 et 5.1 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

### Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1.j, 2.h et 5.h de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

### Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.g et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Damien Leurent

Anne Veaute



**BNP PARIBAS**  
Personal Finance



---

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**31 décembre 2012**

# SOMMAIRE

<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	
<b>COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012</b>	<b>4</b>
<b>ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5</b>
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2012</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2012</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2012</b>	<b>8</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b>	
<b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>9</b>
1.a Normes comptables applicables	9
1.b Principes de consolidation	10
1.c Actifs et passifs financiers	14
1.d Immobilisations	23
1.e Contrats de location	24
1.f Actifs non courants détenus en vue de la vente	25
1.g Avantages bénéficiant au personnel	25
1.h Paiement à base d'actions	27
1.i Provisions de passif	28
1.j Impôt courant et différé	28
1.k Tableau des flux de trésorerie	29
1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	29
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012</b>	<b>30</b>
2.a Marge d'intérêts	30
2.b Commissions	30
2.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	31
2.d Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	31
2.e Produits et charges des autres activités	31
2.f Coût du risque	32
2.g Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	33
2.h Impôt sur les bénéfices	33
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>34</b>
<b>4. EXPOSITION AUX RISQUES</b>	<b>36</b>
4.a Présentation synthétique des risques	36
4.b Risque de crédit	36
4.c Risque de taux d'intérêt (risque de marche) sur le portefeuille bancaire	38
4.d Risque de liquidité	38
<b>5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012</b>	<b>40</b>
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	40
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	41
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	41
5.d Mesure de la valeur de marche des instruments financiers	41
5.e Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	42
5.f Prêts, créances et dettes sur la clientèle	43

5.g	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	44
5.h	Impôts courants et différés	45
5.i	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	46
5.j	Participations dans les sociétés mises en équivalence	46
5.k	Immobilisations d'exploitation	47
5.l	Ecarts d'acquisition	48
5.m	Provisions pour risques et charges	48
5.n	Transfert d'actifs financiers	49
<b>6.</b>	<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>	<b>50</b>
6.a	Engagements de financement	50
6.b	Engagements de garantie données par signature	50
6.c	Autres engagements de garantie	51
6.d	Opérations de titrisation	51
•	Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)	51
<b>7.</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL</b>	<b>52</b>
7.a	Frais de personnel	52
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	52
7.c	Autres avantages à long terme	55
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	56
<b>8.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>57</b>
8.a	Evolution du capital	57
8.b	Périmètre de consolidation	58
8.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	60
8.d	Regroupement d'entreprises	60
8.e	Relations avec les autres parties liées	60
8.f	Echéancier par maturité	62
8.g	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	63
8.h	Relations avec les principaux dirigeants	64

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des deux exercices 2012 et 2011. Il est précisé que l'exercice 2010 est consultable dans le rapport financier annuel 2011, disponible sur le site des Journaux Officiels (site d'informations réglementées défini par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr)).

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

En millions d'euros	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Intérêts et produits assimilés	2.a	5 896	6 326
Intérêts et charges assimilés	2.a	(2 453)	(2 755)
Commissions (produits)	2.b	1 093	1 149
Commissions (charges)	2.b	(189)	(188)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	-	(4)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	8	6
Produits des autres activités	2.e	120	162
Charges des autres activités	2.e	(95)	(81)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>4 380</b>	<b>4 615</b>
Charges générales d'exploitation		(2 023)	(2 090)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(110)	(108)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 247</b>	<b>2 417</b>
Coût du risque	2.f	(1 421)	(1 577)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>826</b>	<b>840</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		83	89
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	2.g	73	63
Ecarts d'acquisition		(108)	(172)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>874</b>	<b>821</b>
Impôt sur les bénéfices	2.h	(307)	(317)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>567</b>	<b>504</b>
dont intérêts minoritaires		48	53
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>519</b>	<b>451</b>
Résultat par action	8.a	8,02	6,96
Résultat dilué par action	8.a	8,02	6,96

## ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Résultat net</b>	<b>567</b>	<b>504</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(96)</b>	<b>(151)</b>
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(61)	(90)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	4	5
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(4)	(48)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	(1)
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(35)	(17)
<b>Total cumulé</b>	<b>471</b>	<b>353</b>
- Part du groupe	423	297
- Part des minoritaires	48	56

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques c entrées,		73	112
Instrum ents financiers en valeur de m arc hé par résultat	5.a	3	3
Instrum ents financiers dérivés de c ouverture	5.b	75	82
Ac tifs financ iers disponibles à la vente	5.c	819	1 752
Prêts et c réanc es sur les établissem ents de c crédit	5.e	13 380	14 791
Prêts et c réanc es sur la c clientèle	5.f	74 140	76 003
Ec art de réévaluation des portefeuilles c ouverts en taux		143	122
Ac tifs d'im pôts c ourants et différés	5.h	946	848
Com ptes de régularisation et ac tifs divers	5.i	1 209	1 513
Partic ipations dans les entreprises m ises en équivalenc e	5.j	583	598
Im m eubles de plac em ent	5.k	4	3
Im m obilisations c orporelles	5.k	104	113
Im m obilisations inc orporelles	5.k	291	312
Ec arts d'ac quisition	5.l	1 789	1 939
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>93 559</b>	<b>98 191</b>
<b>DETTES</b>			
Instrum ents financiers en valeur de m arc hé par résultat	5.a	3	5
Instrum ents financiers dérivés de c ouverture	5.b	282	241
Dettes envers les établissem ents de c crédit	5.e	76 713	80 422
Dettes envers la c clientèle	5.f	660	676
Dettes représentées par un titre	5.g	6 522	6 747
Passifs d'im pôts c ourants et différés	5.h	149	112
Com ptes de régularisation et passifs divers	5.i	1 627	1 998
Provisions pour risques et c charges	5.m	234	183
Dettes subordonnées	5.g	1 529	1 532
<b>Total Dettes</b>		<b>87 719</b>	<b>91 916</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves</i>		4 971	5 413
<i>Résultat de l'exercice, part du G roupe</i>		519	451
T otal c apital, réserves c onsolidées et résultat de la période, part du G roupe		5 490	5 864
Variations d'ac tifs et passifs c om ptabilisées direc tem ent en c apitaux propres		(79)	17
<b>Total part du Groupe</b>		<b>5 411</b>	<b>5 881</b>
Réserves et résultat des m inoritaires		429	394
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>429</b>	<b>394</b>
<b>Total Capitaux Propres Consolidés</b>		<b>5 840</b>	<b>6 275</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>93 559</b>	<b>98 191</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2012

En millions d'euros	Note	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>874</b>	<b>821</b>
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>		<b>1 443</b>	<b>1 717</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		112	111
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		108	173
Dotations nettes aux provisions		1 266	1 378
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(83)	(89)
Charges nettes des activités d'investissement		(70)	10
Autres mouvements		110	134
<b>Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(1 933)</b>	<b>(3 415)</b>
(Diminution) Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(2 358)	2 812
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		(83)	(5 567)
Augmentation (Diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		878	(352)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2)	(4)
Impôts versés		(368)	(304)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		<b>384</b>	<b>(877)</b>
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		170	(577)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(88)	(13)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>82</b>	<b>(590)</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(874)	(199)
(Diminution) Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		138	1 642
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(736)</b>	<b>1 443</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>3</b>	<b>(4)</b>
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>(267)</b>	<b>(28)</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>1 196</b>	<b>1 224</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		112	63
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.e	1 607	1 766
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(521)	(605)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(2)	-
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>930</b>	<b>1 196</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		73	112
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.e	1 171	1 607
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(311)	(521)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(3)	(2)
<b>DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>(266)</b>	<b>(28)</b>

# TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2012

en millions d'euros	Capital et réserves						Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres totaux
	Part du Groupe			Intérêts minoritaires			Part du Groupe			Intérêts minoritaires		
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres auto-détenus	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au tier 1	Total	Parés monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture		Total	
Capital et réserves au 31 décembre 2010	2 982	2 976	5 958	579	90	669	178	4	(11)	171	(3)	6 795
<b>Affectation du résultat</b>		(250)	(250)	(1)		(1)						(251)
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Opérations résultant de plans de paiement en actions	4	4	4	-	-	-	-	-	-	-	-	(5)
Rémunération des actions de préférence	-	-	-	(5)	-	(5)	-	-	-	-	-	(629)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	(298)	(298)	(298)	(331)	-	(331)	-	-	-	-	-	(24)
Variations des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(10)	(10)	(10)	(14)	-	(14)	-	-	-	-	-	32
Autres variations	9	9	9	23	-	23	-	-	-	-	-	(151)
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>							(104)	5	(55)	(154)	3	504
<b>Résultat au 31 décembre 2011</b>		451	451	53		53						6 275
Capital et réserves au 31 décembre 2011	2 982	2 882	5 864	304	90	394	74	9	(66)	17	-	6 275
<b>Affectation du résultat</b>		(451)	(451)	(3)		(3)						(454)
Réduction de capital	-	-	-	-	(23)	(23)	-	-	-	-	-	(23)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	4	4	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Rémunération des actions de préférence	-	-	-	(6)	-	(6)	-	-	-	-	-	(6)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(1)	(1)	(1)	(11)	-	(11)	-	-	-	-	-	(12)
Autres variations	7	7	7	29	-	29	-	-	-	-	-	38
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>							(90)	5	(11)	(96)		(96)
<b>Résultat au 31 décembre 2012</b>		519	519	48		48						567
Acompte distribué sur le résultat de l'exercice		(451)	(451)									(451)
Capital et réserves au 31 décembre 2012	2 982	2 509	5 491	361	67	428	(16)	14	(77)	(79)	-	5 840

## **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

**établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

### **1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE**

#### **1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES**

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>1</sup>. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2012, le Groupe BNP Paribas Personal Finance a appliqué l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir - transferts d'actifs » financiers adopté par l'Union Européenne le 23 novembre 2011. Cet amendement est sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2012 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2012.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2012 n'est l'objet que d'une option.

A compter du 1er janvier 2013, et conformément à l'amendement à IAS 19 'Avantages au personnel' adopté en juin 2012 par l'Union Européenne, la dette au titre des engagements de retraite figurera au bilan du Groupe BNP Paribas Personal Finance en tenant compte des écarts actuariels qui n'auraient pas, à cette date, été comptabilisés ou amortis. Elle sera ainsi diminuée de 5 millions d'euros et augmentée de 4 millions d'euros respectivement au 1er janvier 2012 et au 31 décembre 2012 dans la référence aux comptes 2012 qui sera présentée dans les états financiers de l'exercice 2013 ; le résultat avant impôt de l'exercice 2012 sera corrélativement augmenté de 0,6 millions d'euros

Le 29 décembre 2012, l'Union Européenne a adopté l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation - compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014, et la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », applicable prospectivement à compter du 1er janvier 2013. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur ses comptes consolidés.

<sup>1</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

## 1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan<sup>2</sup>. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

### 1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas Personal Finance détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et

<sup>2</sup> Une actualisation des seuils a été opérée au 1er janvier 2011. Avant cette date, les seuils s'élevaient à 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan.

opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont conduit à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée a modifié le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et a conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### 1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat en totalité ou pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée selon que la cession entraîne une perte de contrôle ou non.

#### **1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION**

##### **• Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- **Ensemble homogène d'unités génératrices de trésorerie**

Le Groupe a réparti l'ensemble de son activité en unités génératrices de trésorerie. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des unités génératrices de trésorerie (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc...)

- **Tests de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie**

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque unité génératrice de trésorerie ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie.

- **Valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie**

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'unité génératrice de trésorerie dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'unité génératrice de trésorerie tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des unités génératrices de trésorerie et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## 1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### 1.c.1 CREDITS

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.c.2 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- **Actifs financiers à la valeur de marché par résultat**

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.8.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

### 1.c.3 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires<sup>1</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

#### 1.c.4 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte

---

<sup>1</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à BNP Paribas Personal Finance ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Lorsque la restructuration prend la forme d'un échange partiel ou total contre d'autres actifs, cette conversion se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1c11) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constatée lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives et le dernier associant une moins-value latente d'un moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés

boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

### **1.c.5 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### **1.c.6 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Personal Finance et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par BNP Paribas Personal Finance de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

### 1.c.7 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

#### • Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

#### • Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

#### 1.c.8 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
  - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

- **Utilisation de prix cotés sur un marché actif**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

- **Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés**

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

#### 1.c.9 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

#### 1.c.10 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

#### 1.c.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

## 1.c.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## 1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la

rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.e CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple :**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### • Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

#### • Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## 1.f ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

## 1.g AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## **1.h PAIEMENT A BASE D' ACTIONS**

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

### **• Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

## 1.i PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## 1.j IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

## 1.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## 1.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

### 2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>5 406</b>	<b>(28)</b>	<b>5 378</b>	<b>5 658</b>	<b>(48)</b>	<b>5 610</b>
Comptes et prêts / emprunts	5357	(26)	5331	5601	(46)	5555
Opérations de location-financement	49	(2)	47	57	(2)	55
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>428</b>	<b>(2 144)</b>	<b>(1 716)</b>	<b>555</b>	<b>(2 387)</b>	<b>(1 832)</b>
Comptes et prêts / emprunts	428	(2 134)	(1 706)	555	(2 370)	(1 815)
Opérations de pensions	-	(10)	(10)	-	(16)	(16)
<b>Emprunts émis par le groupe</b>	<b>-</b>	<b>(156)</b>	<b>(156)</b>	<b>-</b>	<b>(186)</b>	<b>(186)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>18</b>	<b>(68)</b>	<b>(50)</b>	<b>70</b>	<b>(91)</b>	<b>(21)</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>-</b>	<b>(57)</b>	<b>(57)</b>	<b>-</b>	<b>(43)</b>	<b>(43)</b>
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>43</b>	<b>-</b>	<b>43</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>5 896</b>	<b>(2 453)</b>	<b>3 443</b>	<b>6 326</b>	<b>(2 755)</b>	<b>3 571</b>

### 2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 259 millions et 83 millions d'euros pour l'exercice 2012 contre un produit de 252 millions d'euros et une charge de 85 millions d'euros pour l'année 2011.

## 2.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Instruments financiers de couverture de valeur	(9)	(78)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	10	79
<b>Réévaluation des positions de change</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2012 et 2011, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

## 2.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHE

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
Produits de dividendes	3	1
Plus values nette de cession	5	5
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>6</b>

## 2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immobilisations en location simple	-	-	-	12	(10)	2
Autres produits nets	120	(95)	25	150	(71)	79
<b>Total des produits et charges des autres activités</b>	<b>120</b>	<b>(95)</b>	<b>25</b>	<b>162</b>	<b>(81)</b>	<b>81</b>

## 2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

### • Coût du risque de la période

#### Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Dotations nettes aux dépréciations	(1 302)	(1 375)
Récupérations sur créances amorties	67	54
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(186)	(256)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 421)</b>	<b>(1 577)</b>

#### Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Prêts et créances sur établissements de crédit	5	2
Prêts et créances sur la clientèle	(1 389)	(1 564)
Autres actifs	(6)	3
Engagements par signature et divers	(31)	(18)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 421)</b>	<b>(1 577)</b>

### • Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

#### Variation au cours de la période de dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Total des dépréciations constituées en début de période</b>	<b>5 709</b>	<b>5 436</b>
Dotations nettes aux dépréciations	1 302	1 375
Utilisation de dépréciations	(1 113)	(974)
Variation des parités monétaires et divers	(47)	(128)
<b>Total des dépréciations constituées en fin de période</b>	<b>5 851</b>	<b>5 709</b>

#### Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Dépréciations des actifs</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	5
Prêts et créances sur la clientèle	5 780	5 669
Autres actifs	9	8
<b>Total des dépréciations au titre d'actifs financiers</b>	<b>5 789</b>	<b>5 682</b>
<b>Provisions inscrites au passif</b>		
Dépréciations pour engagement par signature		
- avec les établissements de crédit	53	25 <sup>(1)</sup>
- sur la clientèle	1	-
Autres éléments ayant fait l'objet de dépréciations	8	2
<b>Total des provisions inscrites au passif</b>	<b>62</b>	<b>27</b>
<b>Total des dépréciations et provisions constituées</b>	<b>5 851</b>	<b>5 709</b>

<sup>(1)</sup> Le chiffre de 2011 présenté en comparatif a été retraité.

## 2.g GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

Dans le poste gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés figurent principalement, pour l'exercice 2012, le résultat de la cession des participations dans Natixis Financement à Natixis Consumer Finance et dans Carrefour Promotora Vendas Participaciones à Carrefour Comércio e Industria LTDA et pour l'exercice 2011, le résultat de la cession bail de l'immeuble d'exploitation de BNP Paribas Personal Finance.

## 2.h IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France <sup>(1)</sup>	Exercice 2012		Exercice 2011	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
<b>Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt <sup>(2)</sup></b>	(325)	36,1%	(326)	36,1%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	44	-4,9%	33	-3,7%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	25	-2,8%	11	-1,2%
Autres effets	(51)	5,7%	(35)	3,9%
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(307)</b>	<b>34,1%</b>	<b>(317)</b>	<b>35,1%</b>
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(317)		(334)	
Produit d'impôt différé de l'exercice (note 5.h)	10		17	

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3.3% et la contribution exceptionnelle de 5% assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33.33% le portant ainsi à 36,1% .

(2) Retraité des quote-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance se définit depuis sa création en 2008 avec le rapprochement du crédit à la consommation (Cetelem), du crédit immobilier (UCB et BNP Paribas Invest Immo) et du regroupement de crédits (MRC), comme un secteur unique d'activité correspondant au Métier de financement des particuliers, tous produits de crédits et tous canaux confondus.

En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs d'activité distincts dans les informations présentées ci après. Ces informations sont communiquées à titre de complément d'analyse de l'activité du Métier et de sa répartition par zone géographique.

#### - Encours de crédits sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Crédit à la consommation	39 586	40 246
Crédit immobilier	34 554	35 757
<b>Total Groupe</b>	<b>74 140</b>	<b>76 003</b>

#### - Produit net bancaire par zone géographique

En millions d'euros, au	Exercice 2012	Exercice 2011
France <sup>(1)</sup>	1 933	2 239
Autres pays européens	2 098	1 993
Amériques	327	342
Autres pays	22	41
<b>Total Groupe</b>	<b>4 380</b>	<b>4 615</b>

#### - Coût du risque par zone géographique

En millions d'euros, au	Exercice 2012	Exercice 2011
France <sup>(1)</sup>	(524)	(717)
Autres pays européens	(793)	(719)
Amériques	(105)	(137)
Autres pays	1	(3)
<b>Total Groupe</b>	<b>(1 421)</b>	<b>(1 577)</b>

<sup>(1)</sup> Y compris le palier LaSer dans sa totalité

## - Bilan par zone géographique

En millions d'euros, au	Exercice 2012	Exercice 2011
France <sup>(1)</sup>	50 547	54 482
Autres pays européens	39 236	39 128
Amériques	3 105	3 843
Autres pays	671	738
<b>Total Groupe</b>	<b>93 559</b>	<b>98 191</b>

## - Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique

En millions d'euros, au	Exercice 2012	Exercice 2011
France <sup>(1)</sup>	35 745	36 978
Autres pays européens	35 475	35 491
Amériques	2 352	2 879
Autres pays	568	655
<b>Total Groupe</b>	<b>74 140</b>	<b>76 003</b>

(1) Y compris le palier LaSer dans sa totalité

## 4. EXPOSITION AUX RISQUES

### 4.a PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES

BNP Paribas Personal Finance exerce une activité spécialisée de vente de crédits à la consommation, immobiliers et de regroupements de dettes aux particuliers.

Dans le cadre de cette activité, trois risques majeurs sont identifiables :

- le risque de crédit qui se traduit par le non règlement de la dette du client envers la société de crédit,
- le risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire,

BNP Paribas Personal Finance distribue des crédits au particulier et/ou aux professionnels à des conditions définies dès l'octroi. Pour garantir l'équilibre de son compte de résultat futur, la marge tarifée doit être protégée contre toutes les variations d'environnement économique, en particulier celles des taux de marché (risque de taux d'intérêt).

- le risque de liquidité.

BNP Paribas Personal Finance doit s'assurer qu'elle disposera tout au long de la vie des crédits des fonds qu'elle a prêtés à ses clients (risque de liquidité).

### 4.b RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le risque de crédit apprécié au niveau d'un portefeuille homogène intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

## GESTION DU RISQUE DE CREDIT

### Dispositif de sélection des opérations

Le dispositif de sélection dépend du type des crédits octroyés.

Pour les crédits à la consommation, le dispositif intègre la sélection et le suivi du réseau de distribution, notamment par l'agrément des vendeurs, le choix des secteurs d'activité, le ciblage des clients éligibles aux offres par marketing direct. L'octroi s'effectue sur la base de scores et de systèmes experts.

Pour les crédits immobiliers et les crédits vendeurs (crédits réalisés notamment auprès des concessions automobiles) pour favoriser la vente de crédits aux particuliers, l'octroi repose sur une analyse de chaque dossier, sur la séparation des fonctions d'analyse et de décision, et sur des délégations de pouvoir.

Les dossiers dépassant un certain seuil sont soumis à décision de la Direction Générale après avis favorable de la Direction des Risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance

### Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Le contrôle des risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance est assuré par une Fonction Risques intégrée et indépendante des activités commerciales ou financières, rattachée à la direction des Risques du Groupe BNP Paribas.

La Direction des Risques comprend trois niveaux :

- a- Des équipes risques dans chaque entité, qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de leur entité, aussi bien leur de l'octroi des facilités que dans le cadre de la surveillance permanente des engagements.
- b- Des responsables risques de région regroupant plusieurs entités sur plusieurs pays, qui ont pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau et de venir en appui technique des équipes risques locales.
- c- Une équipe centrale en charge de la définition et de la validation des politiques d'acceptation, de la confection des scores, de l'audit risques des entités, de la réalisation des reportings au niveau du groupe, du contrôle des provisions, du projet Bâle 2 et de l'examen des dossiers immobiliers ou crédits vendeurs excédant les délégations des pays.

Le contrôle des risques est effectué au moyen des indicateurs de défaut et de recouvrement amiable ou contentieux. Il est formalisé dans des comités risques mensuels tenus au niveau de chaque entité. Au-delà des comités risques de chaque entité, la Direction Générale du Groupe BNP Paribas Personal Finance assure un contrôle de la qualité des risques au moyen de comités périodiques avec les régions du Groupe.

## ENCOURS DEPRECIÉS OU NON PRESENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

en millions d'euros, au	31 décembre 2012								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Prêts et créances sur la clientèle	2 269	2 148	121	-	-	2 694	4 963	731	554
<b>Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation</b>	<b>2 269</b>	<b>2 148</b>	<b>121</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 694</b>	<b>4 963</b>	<b>731</b>	<b>554</b>
Engagements de financements donnés						15	15	-	-
Engagements de garantie financière donnés						121	121	-	-
<b>Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions</b>						<b>136</b>	<b>136</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>2 269</b>	<b>2 148</b>	<b>121</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 830</b>	<b>5 099</b>	<b>731</b>	<b>554</b>

en millions d'euros, au	31 décembre 2011								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Prêts et créances sur la clientèle	2 271	2 168	104	-	-	2 573	4 844	710	532
<b>Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation</b>	<b>2 271</b>	<b>2 168</b>	<b>104</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 573</b>	<b>4 844</b>	<b>710</b>	<b>532</b>
Engagements de financements donnés						10	10	-	2
Engagements de garantie financière donnés						115	115	-	-
<b>Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions</b>						<b>125</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>2 271</b>	<b>2 168</b>	<b>104</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 698</b>	<b>4 969</b>	<b>710</b>	<b>534</b>

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

#### **4.c RISQUE DE TAUX D'INTERET (RISQUE DE MARCHE) SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE**

##### **CADRE GENERAL DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX**

L'ALM établit trimestriellement l'étude de risque de taux de BNP Paribas Personal Finance SA en suivant les normes et la méthodologie définies et validées par le groupe BNP Paribas. Cette étude porte sur l'intégralité du bilan.

L'ALM présente lors de ce comité, les risques de taux et de liquidité consolidés de l'ensemble du métier Personal Finance (BNP Paribas Personal Finance SA et ses filiales en France et à l'étranger).

Le Comité ALM est une instance décisionnelle qui prend toutes les décisions engageant le Groupe Personal Finance et ses filiales (normes, méthodologie, ...).

##### **DISPOSITIF DE MESURE ET DE SUIVI (ET METHODOLOGIE) DU RISQUE DE TAUX**

La gestion du risque de taux s'appuie sur des gaps statiques établis trimestriellement. L'objectif de l'étude du risque de taux est de donner une vision dans le temps des engagements de la société en déroulant les postes de bilan afin d'avoir cette vision sur le long terme. Par ailleurs, le découpage des analyses (activité commerciale et fonds propres) permet d'assurer un meilleur suivi.

L'activité commerciale porte sur deux typologies distinctes de produits : le crédit immobilier, les crédits à la consommation (les comptes permanents et les produits classiques) et l'épargne (Livret Cetelem Banque, Livret A et LDD).

Les comptes permanents ne supportent pas de risque de taux sur leur encours du fait du caractère révisable de leurs conditions tarifaires.

Quant au risque de taux des produits classiques, il est réduit au minimum grâce au choix des profils de levées utilisés à la production.

Le placement en taux des fonds propres fait l'objet d'un suivi régulier (placements, titres, immobilisations...).

#### **4.d RISQUE DE LIQUIDITE**

Le refinancement de Personal Finance est assuré par :

- des emprunts réguliers auprès de BNP Paribas, qui couvrent ainsi l'essentiel des besoins de la société ;
- des ressources externes au Groupe BNP Paribas (emprunts obligataires essentiellement, certificats de dépôts essentiellement) ;
- des ressources propres ;
- des titrisations externes / autosouscrites ;
- de l'épargne.

Le risque de refinancement (risque de liquidité) de BNPP Personal Finance est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de refinancement du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité s'appuie sur des gaps statiques établis trimestriellement.

L'étude de risque de liquidité suit la même méthodologie que l'étude de risque de taux. Toutefois, le compte permanent (sans hypothèse de nouvelle réutilisation de la carte) a un échéancier différent en taux et en liquidité.

Enfin, les échéanciers contractuels sont adaptés en liquidité lorsqu'ils diffèrent des échéanciers en taux (par exemple dès lors qu'il s'agit d'un index court en taux et une liquidité longue).

## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

### 5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions - y compris les instruments financiers dérivés - et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 Décembre 2012			31 Décembre 2011		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
<b>Actif financier en valeur de marché par résultat</b>	3	-	3	3	-	3
<b>Passif financier en valeur de marché par résultat</b>	3	-	3	5	-	5

#### INSTRUMENTS DERIVES DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instrument dérivés de taux d'intérêt	3	3	3	5
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Instrument dérivés de cours de change	2	3
Instrument dérivés de taux d'intérêt	403	770
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>405</b>	<b>773</b>

## 5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
<b>COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES</b>	<b>169</b>	<b>70</b>	<b>143</b>	<b>64</b>
Instruments dérivés de taux d'intérêt	169	70	143	64
<b>COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON</b>	<b>113</b>	<b>5</b>	<b>98</b>	<b>18</b>
Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	113	5	98	10
<b>DERIVES UTILISES EN COUVERTURE</b>	<b>282</b>	<b>75</b>	<b>241</b>	<b>82</b>

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 10 986 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 11 250 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

## 5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en valeur de marché, ou de modèle pour les titres non cotés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Net	dont dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>689</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 618</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>
Obligations d'Etat et bons du trésor	12	-	-	38	-	-
Autres titres à revenu fixe	677	-	-	1 581	-	(2)
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>130</b>	<b>(18)</b>	<b>12</b>	<b>134</b>	<b>(21)</b>	<b>9</b>
Titres non cotés	130	(18)	12	134	(21)	9
<b>Total des actifs disponibles à la vente</b>	<b>819</b>	<b>(18)</b>	<b>12</b>	<b>1 752</b>	<b>(21)</b>	<b>7</b>

## 5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation:

- niveau 1 - Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

- niveau 2 - Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

- niveau 3 - Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

#### REPARTITION PAR METHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PRESENTÉE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS7.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	TOTAL	niveau 1	niveau 2	niveau 3	TOTAL
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	3	-	3	-	3	-	3
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	75	-	75	-	82	-	82
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	13	668	138	819	42	1 579	130	1 752
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	3	-	3	-	5	-	5
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	282	-	282	-	241	-	241

### 5.e OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes à vue	1 171	1 607
Prêts	12 209	13 190
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>13 380</b>	<b>14 797</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2.f)	-	(5)
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation</b>	<b>13 380</b>	<b>14 791</b>

- Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes à vue	311	521
Emprunts	75 766	79 386
Opérations de pension	636	515
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>76 713</b>	<b>80 422</b>

## 5.f PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

### • Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes ordinaires débiteurs	34	43
Prêts consentis à la clientèle	78 845	80 593
Opérations de location-financement	1 042	1 036
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation</b>	<b>79 921</b>	<b>81 672</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(5 781)	(5 669)
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>74 140</b>	<b>76 003</b>

### • Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Investissement brut</b>	<b>1 081</b>	<b>989</b>
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	419	374
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	620	570
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	43	45
<b>Produits financiers non acquis</b>	(40)	47
<b>Investissement net avant dépréciation</b>	<b>1 042</b>	<b>1 036</b>
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	398	395
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	602	595
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	42	46
<b>Dépréciations</b>	(48)	(51)
<b>Investissement net après dépréciation</b>	<b>994</b>	<b>985</b>

### • Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes ordinaires créditeurs	495	505
Comptes à terme	125	148
Comptes d'épargne à taux administré	40	23
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>660</b>	<b>676</b>

## 5.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti.

### DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Titres de créance négociables	3 079	3 795
Emprunts obligataires	3 443	2 952
<b>Total des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti</b>	<b>6 522</b>	<b>6 747</b>

### DETTES SUBORDONNÉES COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dettes subordonnées remboursables	1 279	1 282
Dettes subordonnées perpétuelles	250	250
<b>Total des dettes subordonnées évaluées au coût amorti</b>	<b>1 529</b>	<b>1 532</b>

- Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

- Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés perpétuels pour 250 millions au 31 décembre 2012, tout comme au 31 décembre 2011.

Les titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission (après accord des autorités de supervision bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

En millions d'euros, au							31 Décembre 2012	31 décembre 2011
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
Personal Finance	décembre 2005	EUR	250 millions	décembre 2015	Euribor 3 mois	+130 bp	250	250
<b>TOTAL</b>							<b>250</b>	<b>250</b>

## 5.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Impôts courants	106	52
Impôts différés	840	796
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>946</b>	<b>848</b>
Impôts courants	26	25
Impôts différés	123	87
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>149</b>	<b>112</b>

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros, au	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Impôts différés nets en début de période</b>	<b>709</b>	<b>683</b>
Produit d'impôt différé (note 2.h)	10	17
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	-	1
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	2	24
Variation des parités monétaires et divers	(4)	(16)
<b>Impôts différés nets en fin de période</b>	<b>717</b>	<b>709</b>

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(1)	
Réserve latente de location-financement	(12)	(23)
Provisions pour engagements sociaux	16	12
Provisions pour risque de crédit	839	799
Autres éléments	(159)	(116)
Déficits fiscaux reportables	34	37
<b>Impôts différés nets</b>	<b>717</b>	<b>709</b>
Impôts différés actifs	840	796
Impôts différés passifs	(123)	(87)

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 110 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 55 millions d'euros au 31 décembre 2011.

## 5.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	65	50
Comptes d'encaissement	9	27
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	161	266
Autres débiteurs et actifs divers	974	1 170
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>1 209</b>	<b>1 513</b>
Dépôts de garantie reçus	16	22
Comptes d'encaissement	11	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	302	332
Autres créditeurs et passifs divers	1 298	1 644
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>1 627</b>	<b>1 998</b>

## 5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Sont listées individuellement ci-dessus les sociétés mises en équivalence dont la valeur au bilan est supérieure à 100 millions d'euros au 31 décembre 2012.

	31 décembre 2012	
Carrefour Banque	265	248
Carrefour Promotora Vendas Participaciones	-	140
Servicios Financieros Carrefour EFC	136	112
Autres participations mises en équivalence	182	98
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>583</b>	<b>598</b>

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
Carrefour Banque <sup>(1)</sup>	Normes Locales	4 674	365	63
Servicios Financieros Carrefour EFC <sup>(1)</sup>	Normes Locales	1 282	203	59

<sup>(1)</sup> Données relatives au 31 décembre 2011

## 5.k IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 Décembre 2012			31 décembre 2011		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>TERRAINS ET IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT</b>	<b>5</b>	<b>(1)</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
Terrains et constructions	98	(38)	60	98	(36)	62
Equipement, Mobilier, Installations	151	(124)	27	159	(128)	31
Autres immobilisations	87	(70)	17	90	(70)	20
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>336</b>	<b>(232)</b>	<b>104</b>	<b>347</b>	<b>(234)</b>	<b>113</b>
Logiciels informatiques acquis	241	(180)	61	233	(176)	57
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	374	(236)	138	356	(204)	152
Autres immobilisations incorporelles	152	(60)	92	164	(61)	103
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>767</b>	<b>(476)</b>	<b>291</b>	<b>753</b>	<b>(441)</b>	<b>312</b>

- Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail ainsi que les fonds de commerce.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectués au cours de l'exercice 2012 s'établit à 110 millions d'euros contre 107 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 0,4 million d'euros pour l'exercice 2012 contre une dotation nette de 1,2 million d'euros pour l'exercice 2011.

## 5.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>1 939</b>	<b>2 154</b>
Cessions	-	(1)
Ecart de conversion	(42)	(42)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(108)	(172)
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>1 789</b>	<b>1 939</b>
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	2 069	2 111

Conformément aux principes décrits en Note 1.b.4 sur la revue régulière des unités génératrices de trésorerie, une unité génératrice de trésorerie spécifique a été isolée en 2011. Elle a fait l'objet en 2012 d'une dépréciation pour un montant de 66 millions d'euros.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de dotations aux provisions pour risques fondées sur des plans à moyen terme (3 ans), étendues sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini, sur la base de taux de croissance soutenables jusqu'à dix ans et réduit à l'inflation au-delà pour chaque métier concerné.

## 5.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Provisions sur engagements sociaux (note 7)	80	58
<i>dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)</i>	44	43
<i>dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)</i>	9	7
<i>dont provision au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptations des effectifs (note 7.d)</i>	27	8
Provisions au titre des engagements par signature (note 2.f)	54	25
Provisions pour litiges	23	28
Autres provisions pour risques et charges	77	72
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>234</b>	<b>183</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Total des provisions constituées en début de période</b>	<b>183</b>	<b>145</b>
Dotations nettes aux provisions	105	75
Utilisation des provisions	(59)	(32)
Variation des parités monétaires et divers	5	(5)
<b>Total des provisions constituées en fin de période</b>	<b>234</b>	<b>183</b>

## 5.n TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Dans le cadre de l'activité de titrisation pour compte propre décrite dans la note 6.d, le Groupe réalise des opérations de titrisation, dont certaines font l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes.

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont ainsi essentiellement constitués de créances titrisées. Les passifs associés à ces créances sont constitués des parts de titrisation souscrites par les tiers.

Opérations de titrisation avec un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
<b>Titrisation</b>					
Prêts et créances	5 210	3 231	5 229	3 231	1 998
<b>Total</b>	<b>5 210</b>	<b>3 231</b>	<b>5 229</b>	<b>3 231</b>	<b>1 998</b>

En outre, certaines parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance, et à ce titre ne figurant pas au bilan consolidé, sont prêtées ou mises en pension. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des titres prêtés est de 12 305 millions d'euros et celle des titres mis en pension est de 636 millions d'euros. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension », pour un montant de 636 millions d'euros.

Le Groupe a également réalisé des transferts conduisant à la décomptabilisation intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs sous forme de garanties données rémunérées par des commissions, au titre desquelles des provisions ont également été constatées en « Provisions pour risques et charges ».

En millions d'euros	31 décembre 2012				Gains ou pertes comptabilisées à la date du transfert	Produits et charges comptabilisés	
	Autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés	Valeur comptable du passif	Juste valeur du passif	Exposition maximale aux pertes		Exercice 2012	Cumul
<b>Implication continue</b>							
Engagement de garantie	1 178	53	53	1 178	(14)	(19)	(49)

## 6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Engagements de financement donnés</b>		
- à la clientèle	23 220	28 754
Ouverture de crédits confirmés	23 017	28 530
Autres engagements en faveur de la clientèle	203	224
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>23 220</b>	<b>28 754</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
- des établissements de crédit	5 918	6 534
- de la clientèle	10	10
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>5 928</b>	<b>6 544</b>

### 6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

	31 décembre 2012	
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
d'ordre des établissements de crédit	1 247	1 860
d'ordre de la clientèle	60	50
- Cautions immobilières	2	2
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	57	46
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	1	2
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>1 307</b>	<b>1 910</b>

## 6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	4 657	4 660

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 4 533 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 4 434 millions d'euros au 31 décembre 2011.

- Instruments financiers reçus en garantie

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011.

## 6.d OPERATIONS DE TITRISATION

- Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de BNP Paribas Personal Finance, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle.

Au cours de l'année 2012, BNP Paribas Personal Finance a réalisé deux nouvelles opérations de titrisation, l'une en France, Autonomia 2012, sous la forme de deux compartiments Autonomia 2012-A et Autonomia 2012-B, et l'autre aux Pays Bas avec la restructuration d'un fonds déjà existant, Phedina 2010.

Ainsi, en France, BNP Paribas Personal Finance a titrisé un montant de 1,12 milliards d'euros de créances automobiles, les parts notées AAA des deux compartiments du fonds Autonomia 2012 ayant été placées en externe. Au Pays Bas, le fonds Phedina 2010 a été restructuré en juin 2012 avec un montant complémentaire de créances titrisées de 5 milliards d'euros, les titres de Phedina 2010 ayant été intégralement auto-souscrits par BNP Personal Finance.

Par ailleurs en France, des rechargements ont été effectués pour un montant de 613 millions, et deux fonds (Masterdomos et Noria 2008) ont été liquidés.

Les titres auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas Personal Finance BV ont été prêtés à BNP Paribas SA pour un montant de 12,3 milliards d'euros en 2012 et de 11,3 milliards d'euros en 2011.

Au total, le stock de créances titrisées (part du Groupe) s'élève à 17,1 milliards d'euros pour 23 opérations au 31 décembre 2012.

## 7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 947 millions d'euros sur l'exercice 2012 contre 1 002 millions d'euros sur l'exercice 2011.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 647 millions d'euros (696 millions d'euros en 2011), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 243 millions d'euros (254 millions d'euros en 2011), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 52 millions d'euros (49 millions d'euros en 2011).

### 7.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations- ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs- il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

#### REGIME DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LIES A LA RETRAITE

En France, le Groupe BNP Paribas Personal Finance cotise à différents organismes nationaux de retraites de base et complémentaires. Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisation définie.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 10 millions d'euros pour l'exercice 2012.

- Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes de retraite à prestations définies ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 83,7% en obligations, 6,8% en actions et 9,5% en immobilier.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

- Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Valeur actualisée des obligations</b>	<b>114</b>	<b>105</b>
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	91	83
Valeur actualisée des obligations non financées	23	22
<b>Valeur de marché des actifs des régimes</b>	<b>(66)</b>	<b>(67)</b>
<b>Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19</b>	<b>(4)</b>	<b>5</b>
Coût des services passés	(2)	(2)
(Pertes) ou gains nets actuariels	(2)	7
<b>Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies</b>	<b>44</b>	<b>43</b>
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	44	43

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Valeur actualisée des obligations en début de période</b>	<b>105</b>	<b>106</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3	4
Charge liée à l'actualisation des engagements	4	4
Effets des réductions ou liquidations de régime	-	(2)
(Gains) ou pertes actuariels de la période	7	(3)
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(1)	(2)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(4)	(2)
<b>Valeur actualisée des obligations en fin de période</b>	<b>114</b>	<b>105</b>

## - Variation de la valeur de marché des actifs de régime

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Valeur de marché des actifs en début de période</b>	<b>67</b>	<b>67</b>
Rendement attendu des actifs de régime	2	3
(Pertes) ou gains actuariels de la période	(1)	-
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(2)	(2)
Effet des variations de périmètre	-	(1)
<b>Valeur de marché des actifs en fin de période</b>	<b>66</b>	<b>67</b>

## - Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3	4
Charge liée à l'actualisation des engagements	4	4
Rendement attendu des actifs de régime	(2)	(3)
Effets des réductions ou liquidations de régime	-	(2)
<b>Total porté dans les « frais de personnel »</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

## - Modalités d'évaluation des engagements

Les régimes à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

## - Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements des avantages postérieurs à l'emploi

Pour chaque zone monétaire, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de première catégorie, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Jusqu'au 31 décembre 2011, le Groupe utilisait pour la zone Euro les taux des obligations d'Etat, tels que reflétés dans l'indice iBoxx Eurozone. L'évolution en 2012 des taux donnés par cet indice, qui sont passés au-dessus des taux des obligations privées AA, a conduit le Groupe à adopter la référence généralement utilisée des obligations privées notées AA, telle que reflétée dans l'indice iBoxx Euro. L'effet de ce changement de référence a été une augmentation de 6 millions d'euros des engagements, sans impact sur les comptes au 31 décembre 2012 compte tenu de la comptabilisation différée des écarts actuariels présentés ci après.

Les taux déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	France	zone Euro hors France	France	zone Euro hors France
Taux d'actualisation	1,42%-2,69%	2,03%-2,69%	3,14%-4,64%	3,30%-4,70%
Taux d'augmentation future des salaires (*)	2,60%-3,60%	2,60%-3,00%	3,00%-4,50%	2,85%-3,00%

(\*) y compris dérive des prix (inflation)

## Rendement des actifs de régime au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage	Exercice 2012		Exercice 2011	
	France	zone Euro hors France	France	zone Euro hors France
Rendement attendu des actifs de régime <sup>(1)</sup>	3.55%	3.25%	3.90%	3.25%
Rendement effectif des actifs de régime <sup>(1)</sup>	3.70%	3.00%	3.68%	19.90%

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire

## - Ecart actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

BNP Paribas applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10% du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Gains/(Pertes) actuariels nets différés</b>	(2)	7
<b>Gains/(Pertes) actuariels générés sur la période</b>	(9)	3
dont Gains/(Pertes) actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	(1)	-
dont Gains/(Pertes) actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	(14)	1
dont Gains/(Pertes) actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	6	2

### 7.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas Personal Finance consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Provisions au titre des autres avantages à long terme	9	7

## 7.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas Personal Finance a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En outre, des plans d'adaptation des effectifs ont été mis en oeuvre en 2012 et ont donné lieu à des constitutions de provisions au titre des actions engagées au 31 décembre 2012.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	27	8

## 8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 8.a EVOLUTION DU CAPITAL

- Opérations réalisées sur le capital

Au 31 décembre 2012, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 64 746 568 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées (64 746 568 actions au 31 décembre 2011). Aucune nouvelle action n'a été émise sur l'année 2012.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)
- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celles émises en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

En octobre 2012, l'émission de 2003 a été rachetée à hauteur de 45 millions d'euros, générant un gain brut en capitaux propres de 4 millions d'euros.

#### Actions de préférence émises par les filiales du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	55 millions <sup>(1)</sup>	6.820% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions <sup>(1)</sup>	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35% 10 ans	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%

<sup>(1)</sup> avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

<sup>(2)</sup> TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

## 8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	31/12/2012				31/12/2011			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
<b>Société consolidante</b>									
BNP Paribas Personal Finance	France								
<b>Sociétés consolidées</b>									
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Banco BGN SA	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc								S4
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso (ex- Cetelem Maroc)	Maroc								S2
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	39,9%	39,9%		ME	39,9%	39,9%	E1
BGN Mercantil E Servicos Limitada	Brésil	ME *	100%	100%	E1				
Bieffe 5 SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Vostok LLC	Russie	ME	30,0%	30,0%	E3				
Cafineo	France	IG	51,0%	50,8%		IG	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME	39,2%	39,2%		ME	39,2%	39,2%	
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada	Brésil				S2	ME	40,0%	40,0%	
Cetelem Algérie	Algérie	ME *	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Cetelem America Limitada	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas				S1	IG	100%	100%	
Cetelem Brésil	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem CR	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem IFN SA	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Slovensko	Slovaquie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Thaïlande	Thaïlande								S2
CMV Médiforce	France	IG	80,0%	80,0%		IG	80,0%	80,0%	
Cofica Bail	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cofiparc SNC	France								S2
Cofiplan	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commerz Finanz GmbH	Allemagne	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
Cosimo	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Credirama SPA	Italie	ME *	51,0%	51,0%		ME *	51,0%	51,0%	V1&D1

### Mouvements de périmètre

#### Entrées (E) de périmètre

E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)

E2 Création d'entité

E3 Acquisition ou prise de contrôle

#### Sorties (S) de périmètre

S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)

S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

#### Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

V3 Dilution

V4 Relution

ME \* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

#### Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Dénomination	Pays	31/12/2012				31/12/2011			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Credisson Holding Ltd.	Chypre				S1	IG	100%	100%	
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG	97,8%	97,8%		IG	97,8%	97,8%	
Direct Services	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100%	100%	
Domofinance	France	IG	55,0%	55,0%		IG	55,0%	55,0%	
Effico	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Effico Iberia	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Effico Portugal	Portugal	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Eurocredito	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Facet	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Fidem	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Fimestic Expansion SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
Findomestic Banka AD	Serbie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France	IP	50,0%	50,0%		IP	50,0%	50,0%	
Leval 20	France	IG	100%	100%	E1				
Loisirs Finance	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Natixis Financement	France				S2	ME	33,0%	33,0%	
Norrskan Finance	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Prestacomer SA de CV	Mexique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Prêts et Services SAS	France	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
Projeo	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne	ME	37,3%	39,9%		ME	37,3%	39,9%	
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil				S2	IP	50,0%	50,0%	
Sundaram Home Finance Ltd.	Inde	ME *	49,9%	49,9%		ME *	49,9%	49,9%	D1
TEB Tuketici Finansman AS	Turquie	IG	85,6%	85,6%		IG	85,6%	85,6%	V1
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Suisse	Suisse	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne	IP	40,0%	40,0%		IP	40,0%	40,0%	
<b>Structures Ad Hoc</b>									
Autonomia 2012 - 1 et 2	France	IG	-	-	E2				
Domos 2011 - A et B	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France				S1	IG	-	-	
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Domos 2008	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Master Domos	France				S1	IG	-	-	
FCC Master Domos 5	France								S1
FCC U.C.I 5 -18	Espagne	IP	-	-		IP	-	-	
FCC U.C.I 19	Espagne								S1
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil				S1	IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2011-I BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	E2
Viola Finanza SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	

**Mouvements de périmètre**
**Entrées (E) de périmètre**

E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1. b)

E2 Création d'entité

E3 Acquisition ou prise de contrôle

**Sorties (S) de périmètre**

S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1. b)

S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

**Variations (V) de taux**

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

V3 Dilution

V4 Relution

ME \* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1. b)

**Divers**

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

## 8.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RESERVES DES FILIALES

- Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Part du groupe	Part des minoritaires	Part du groupe	Part des minoritaires
<b>Fin domestique</b>	-	-	(298)	(331)
En 2011, BNP Paribas Personal Finance a acquis 25% de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100%				
<b>Total</b>	-	-	(298)	(331)

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé. La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 112 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 103 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Galleries Lafayette a annoncé le 19 septembre 2012 son intention d'exercer son option de vente de sa participation dans Laser au profit de BNP Paribas Personal Finance, en application de la convention d'actionnaires conclue avec son co-actionnaire. BNP Paribas a pris acte de cette décision. A ce jour, ni le prix, ni l'échéance ne sont déterminés.

## 8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucun regroupement d'entreprises ayant un impact significatif n'a été réalisé sur les exercices 2011 et 2012.

## 8.e RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas Personal Finance sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les autres sociétés du Groupe BNP Paribas ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre le Groupe BNP Paribas Personal Finance et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

### RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE PERSONAL FINANCE ET AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence. Sont également reprises toutes les opérations réalisées avec les autres sociétés du Groupe BNP Paribas consolidées par intégration globale et proportionnelle.

## • Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros, au	31 Décembre 2012			31 décembre 2011		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
<b>ACTIF</b>						
<b>Prêts, avances et titres</b>						
Comptes ordinaires	-	-	946	-	-	768
Prêts	8	-	12 038	8	-	12 513 <sup>(1)</sup>
Titres détenus en portefeuille autre que trading	-	-	662	-	-	1 540 <sup>(1)</sup>
<b>Actifs divers</b>	-	-	261	4	1	315 <sup>(1)</sup>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>13 907</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>15 136</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>Dépôts</b>						
Comptes ordinaires	-	-	255	4	-	270
Autres emprunts	-	-	73 751	5	-	76 975 <sup>(1)</sup>
<b>Dettes représentées par un titre et Dettes subordonnées</b>	-	-	1 672	-	-	1 622 <sup>(1)</sup>
<b>Passifs divers</b>	-	-	83	-	-	38
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>75 761</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>78 905</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>						
<b>Engagements de garantie donnés</b>	-	-	1 128	-	-	1 503
<b>Engagements de financement reçus</b>	-	-	5 770	-	-	5 825
<b>AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>						
<b>Autres engagements de garanties</b>	-	-	4 189	-	-	4 100

(1) La présentation de ces éléments a été modifiée en 2012. Pour une meilleure comparabilité des chiffres, les données de l'exercice 2011 ont été retraitées.

Par ailleurs, des parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance (cf. note 6.d Opérations de titrisation) et d'autres titres ont été prêtés ou mis en pension auprès de BNP Paribas SA

## • Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros, au	31 Décembre 2012			31 décembre 2011		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>308</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>316</b>
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	-	-	(2 123)	-	-	(2 294)
<b>Commissions (produits)</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>549</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>563</b>
<i>Commissions (charges)</i>	-	-	(17)	(1)	-	(14)
<b>Prestations de services rendues</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>11</b>
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(1)	(126)	-	-	(96)
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>(1 403)</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>(1 516)</b>

## 8.f ECHEANCIER PAR MATURITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ».

En millions d'euros 31 décembre 2012	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales		73						73
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	3							3
Instruments financiers dérivés de couverture	75							75
Actifs financiers disponibles à la vente	129		370	313			7	819
Prêts et créances sur établissements de crédit		1 428	231	888	4 928	4 594	1 311	13 380
Prêts et créances sur la clientèle		265	1 764	4 596	10 736	26 148	30 631	74 140
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	143							143
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								-
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>350</b>	<b>1 766</b>	<b>2 365</b>	<b>5 797</b>	<b>15 664</b>	<b>30 742</b>	<b>31 949</b>	<b>88 633</b>

Banques centrales								
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	3							3
Instruments financiers dérivés de couverture	282							282
Dettes envers les établissements de crédit		312	4 813	8 983	17 465	26 930	18 210	76 713
Dettes envers la clientèle		272	13	245	52	38	40	660
Dettes représentées par un titre			84	1 092	1 803	2 557	986	6 522
Dettes subordonnées	250			3	2	724	550	1 529
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>535</b>	<b>584</b>	<b>4 910</b>	<b>10 323</b>	<b>19 322</b>	<b>30 249</b>	<b>19 786</b>	<b>85 709</b>

En millions d'euros 31 décembre 2011	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales		112						112
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	3							3
Instruments financiers dérivés de couverture	81							81
Actifs financiers disponibles à la vente	134	109	389	1 103	17			1 752
Prêts et créances sur établissements de crédit		1 732	1 345	1 683	874	7 758	1 399	14 791
Prêts et créances sur la clientèle		2 671	2 161	4 198	9 173	25 870	31 930	76 003
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	122							122
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								-

<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>340</b>	<b>4 624</b>	<b>3 895</b>	<b>6 984</b>	<b>10 064</b>	<b>33 628</b>	<b>33 329</b>	<b>92 864</b>
---------------------------------------	------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Banques centrales								
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	5							5
Instruments financiers dérivés de couverture	241							241
Dettes envers les établissements de crédit		536	4 813	6 916	14 940	30 577	22 640	80 422
Dettes envers la clientèle		269	14	288	50	32	23	676
Dettes représentées par un titre			402	739	2 642	2 869	95	6 747
Dettes subordonnées	250			20		503	759	1 532
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>496</b>	<b>805</b>	<b>5 229</b>	<b>7 963</b>	<b>17 632</b>	<b>33 981</b>	<b>23 517</b>	<b>89 623</b>

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 23 220 millions d'euros et 1 307 millions d'euros au 31 décembre 2012 (28 754 millions d'euros et 1 910 millions d'euros au 31 décembre 2011) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

## 8.g VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU CÔUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2012. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Personal Finance.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de BNP Paribas Personal Finance qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 380	13 765	14 791	15 159
Prêts et créances sur la clientèle	74 140	74 378	76 003	75 351
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	76 713	79 678	80 422	82 989
Dettes envers la clientèle	660	660	676	676
Dettes représentées par un titre	6 522	6 522	6 747	6 736
Dettes subordonnées	1 529	1 526	1 532	1 532

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2012 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 143 millions d'euros (122 millions d'euros au 31 décembre 2011)

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance: lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts et les dettes, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts et les dettes dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

## **8.h RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 1,744 millions d'euros pour l'exercice 2012, contre 1,714 millions d'euros pour l'exercice 2011.

**BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires  
**BNP Paribas Personal Finance**  
1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.b, 1.e, 1.k, 2.f et 3.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

### Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1.d et 3.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

### Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.i et 3.j de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Damien Leurent

Anne Veaute

**ETATS FINANCIERS DE**  

---

**BNP Paribas Personal Finance SA**

**Au 31 décembre 2012**

# SOMMAIRE

<b>COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012</b> .....	<b>3</b>
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2012</b> .....	<b>4</b>
<b>1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES</b> .....	<b>5</b>
1.A - CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES .....	5
1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	5
1.C - OPERATIONS DE TITRISATION .....	6
1.D - TITRES.....	6
1.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE .....	7
1.F - IMMOBILISATIONS .....	7
1.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	8
1.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	8
1.I - AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL .....	8
1.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES.....	9
1.K - COÛT DU RISQUE .....	9
1.L - IMPOT SUR LES SOCIETES .....	9
<b>2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012</b> .....	<b>10</b>
2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES.....	10
2.B - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES.....	10
2.C - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE .....	11
2.D - COMMISSIONS NETTES .....	11
2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	11
2.F - COÛT DU RISQUE .....	12
2.G - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	12
2.H - IMPOTS SUR LES BENEFICES .....	12
<b>3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012</b> .....	<b>13</b>
3.A - OPERATIONS EN DEVISES .....	13
3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	13
3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	14
3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION).....	14
3.E - TITRES DETENUS .....	15
3.F - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES .....	16
3.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS .....	16
3.H - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	16
3.I - COMPTES DE REGULARISATION .....	17
3.J - PROVISIONS .....	17
3.K - DETTES SUBORDONNEES.....	17
<b>4 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b> .....	<b>18</b>
4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT .....	18
4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	18
4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	18
<b>5 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL</b> .....	<b>19</b>
<b>6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>20</b>
6.A - TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES.....	20
6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES .....	20
6.C - ACTIFS DONNES EN GARANTIE .....	21
6.D - EVENEMENT POST CLOTURE.....	21
6.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION .....	21
6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES.....	22
6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE .....	23
6.H - RAPPORT DE GESTION.....	23

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Intérêts et produits assimilés	2.A	1 392 400	1 593 260
Intérêts et charges assimilées	2.A	(814 643)	(959 085)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	2.B	462	553
Charges sur opérations et crédit-bail et assimilées	2.B	(2)	(4)
Revenus des titres à revenu variable	2.C	508 188	371 971
Commissions (produits)	2.D	47 519	44 875
Commissions (charges)	2.D	(15 128)	(16 285)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(1 253)	8 418
Autres produits d'exploitation bancaire	2.E	396 283	514 024
Autres charges d'exploitation bancaire	2.E	(11 615)	(14 339)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 502 211</b>	<b>1 543 388</b>
Frais de personnel	5	(365 196)	(378 631)
Charges générales d'exploitation		(440 246)	(499 152)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		(49 692)	(41 279)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>647 077</b>	<b>624 326</b>
Coût du risque	2.F	(174 021)	(198 373)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>473 056</b>	<b>425 953</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.G	(94 522)	(206 909)
Dotations nettes aux provisions réglementées		4 982	(128)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>383 516</b>	<b>218 916</b>
Impôt sur les bénéfices	2.H	(4 684)	(41 007)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>378 832</b>	<b>177 908</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales et CCP		6	7
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.B	10 434 763	11 136 382
Opérations avec la clientèle	3.C	20 591 410	19 766 596
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.E	5 311 759	8 900 555
Actions et autres titres à revenu variable	3.E	33 315	33 029
Participations et autres titres détenus à long terme	3.E	522 362	614 701
Parts dans les entreprises liées	3.E	4 502 260	4 452 777
Crédit-bail et location avec option d'achat		2 050	1 929
Location simple		6	6
Immobilisations incorporelles	3.F	641 652	662 145
Immobilisations corporelles	3.F	4 213	3 940
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.G	453 128	435 815
Comptes de régularisation	3.I	153 804	196 246
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>42 650 728</b>	<b>46 204 128</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales et CCP		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.B	33 922 130	37 073 574
Opérations avec la clientèle	3.C	152 278	163 034
Dettes représentées par un titre	3.H	1 955 668	1 723 074
Autres passifs	3.G	263 334	318 755
Comptes de régularisation	3.I	369 501	431 082
Provisions	3.J	103 228	84 872
Fonds pour risques bancaires généraux		16 769	16 769
Dettes subordonnées	3.K	1 299 652	1 299 809
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>38 082 560</b>	<b>41 110 969</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	6.A		
Capital souscrit		453 226	453 226
Prime d'émission		2 531 693	2 529 262
Réserves		1 204 417	1 932 763
Résultat de l'exercice		378 832	177 908
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 568 168</b>	<b>5 093 159</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>42 650 728</b>	<b>46 204 128</b>
<b>HORS BILAN</b>			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement	4.A	2 664 737	3 964 710
Engagements de garantie	4.B	4 258 968	4 749 329
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement	4.A	2 787 430	3 571 500
Engagements de garantie	4.B	1 902 587	1 919 638

# **1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

## **1.A - CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES**

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n° 89.01 relatif à la comptabilisation des opérations en devises (modifié par les règlements n°90-01, 95-04 et 2000-02).

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors – bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les écarts de change résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant les titres.

L'écart de change résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

## **1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE**

Les créances à la clientèle sont comptabilisées en application du règlement du Comité de Réglementation Comptable n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit (modifié par les règlements n°2005-03 et 2007-06).

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- ⊖ Les **encours sains** se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- ⊖ Les **encours restructurés** constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- ⊖ Les **encours douteux** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois, de plus de six mois en matière immobilière, ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement. La classification en encours douteux d'une créance entraîne par contagion, le déclassement dans cette même catégorie de l'ensemble des encours relatif au débiteur.
- ⊖ Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Pour les encours relatifs à l'immobilier, sont considérées comme douteuses compromises, les créances classées en douteux depuis plus d'un an, pour lesquelles un défaut de paiement a été constaté et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Lorsqu'intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

## 1.C - OPERATIONS DE TITRISATION

BNP Paribas Personal Finance procède à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques et de fonds communs de titrisation rechargeables ou à compartiments.

Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Une réserve constituée au sein du fonds est soit prélevée sur l'excédent des flux des premiers mois, soit appelée à la création du fonds. Elle est utilisée comme garantie des parts prioritaires ou spécifiques émises par le fonds.

## 1.D -TITRES

Selon les dispositions du règlement CRC 2005-01, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de placement, titres d'investissement, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les **titres de placement**, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs de créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les **titres d'investissement** correspondent aux titres acquis en vue d'une détention durable et en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture de risque de taux. Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition. La surcote ou la décote constatée à l'achat est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre. Les moins-values latentes éventuelles sur ces titres ne font pas l'objet de dépréciation, sans préjudice de celle à constituer s'il existe un risque de défaillance de l'émetteur.

Les **autres titres détenus à long terme** sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les **titres de participation** et les parts dans les entreprises liées, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

## 1.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

L'encours douteux des opérations de crédit bail, de location avec option d'achat et de location longue durée comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et les loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont :  
4 ans pour les automobiles, deux-roues et camping-cars,  
5 ans pour les caravanes,  
de 5 à 10 ans pour les bateaux.

BNP Paribas Personal Finance suit les préconisations du communiqué du CNC du 6 décembre 2005 ainsi que de l'avis 2006C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence, relatifs aux modalités d'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'opérations de crédit bail ou de location avec option d'achat et assimilées prévues aux articles 313-7 et 313-1 du code monétaire et financier.

## 1.F - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Les durées d'amortissement retenues sont de :  
- 3 ou 8 ans pour les logiciels  
- 8 ans à 10 ans pour les agencements et installations  
- 10 ans pour le mobilier  
- 3 à 5 ans pour les autres immobilisations corporelles.

## 1.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

## 1.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêt, de garanties de taux, d'opérations de change à terme.

En application du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire les contrats d'échange de taux d'intérêt ont été classés parmi les opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ou permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés soit en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges des éléments couverts soit prorata temporis.

## 1.I - AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Personal Finance sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. Pour cette catégorie, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a bénéficié des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.
- les avantages à long terme qui désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces opérations sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué.
- les indemnités de fin de contrat de travail qui résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité.
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière.

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Personal Finance distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise. Ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer

fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

La méthodologie dite « du corridor » est utilisée pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

Les charges liées aux plans de départ en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## 1.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les produits et charges d'exploitation bancaire sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis à l'exception des frais d'émission des emprunts obligataires qui sont appréhendés immédiatement en résultat.

## 1.K - COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie.

## 1.L - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Lorsque la période sur laquelle les produits et charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas Personal Finance comptabilise un impôt différé.

Cet impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès que ces derniers ont été votés.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte s'il y a lieu de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

## **2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012**

### 2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

En milliers d'euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>318 240</b>	<b>(742 708)</b>	<b>379 746</b>	<b>(853 422)</b>
Comptes à vue, prêts et emprunts	304 824	(706 533)	292 012	(814 126)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	10 677	(10 312)	82 066	(13 508)
Prêts subordonnés	2 739	(25 863)	5 668	(25 788)
<b>Clientèle</b>	<b>869 336</b>	<b>(1 209)</b>	<b>984 467</b>	<b>(760)</b>
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	868 668	(1 209)	984 467	(515)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	-	-	-	-
Prêts subordonnés	668	-	-	(245)
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>-</b>	<b>(21 778)</b>	<b>-</b>	<b>(41 708)</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>122 201</b>	<b>(50)</b>	<b>89 208</b>	
Titres de placement	122 201	(50)	89 208	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>82 623</b>	<b>(48 898)</b>	<b>139 839</b>	<b>(63 195)</b>
<b>Produits et charges d'intérêts</b>	<b>1 392 400</b>	<b>(814 643)</b>	<b>1 593 260</b>	<b>(959 085)</b>

### 2.B - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

En milliers d'euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Clientèle	462	(2)	553	(4)
Loyers sur opérations de crédit bail et Dotations	358	-	264	-
Plus ou moins values réalisées sur cession	100	(1)	279	-
Autres	4	(1)	10	(4)
<b>Produits et charges sur opération de crédit-bail</b>	<b>462</b>	<b>(2)</b>	<b>553</b>	<b>(4)</b>

## 2.C - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Titres de placement et assimilés	44 557	38 721
Participations et autres titres détenus à long terme	8 354	32 350
Parts dans les entreprises liées	455 277	300 900
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>508 188</b>	<b>371 971</b>

## 2.D - COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Opérations bancaires et financières</b>	<b>35 341</b>	<b>(1 950)</b>	<b>30 478</b>	-
Opérations avec la clientèle	34 779	(406)	30 478	-
Autres	562	(1 544)	-	-
<b>Prestations de services financiers</b>	<b>12 178</b>	<b>(13 178)</b>	<b>14 397</b>	<b>(16 285)</b>
<b>Produits et charges de commissions</b>	<b>47 519</b>	<b>(15 128)</b>	<b>44 875</b>	<b>(16 285)</b>

## 2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Sont notamment enregistrées dans ce poste :

- les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit,
- les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance vie, de capitalisation et d'assistance,
- les quotes-parts de résultats de sociétés en participation et des sociétés en nom collectif dont la société est membre.

Les encours de crédits gérés dans des sociétés en participation dont BNP Paribas Personal Finance est membre, et qui ne figurent pas à son propre bilan, ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
-SEP avec des partenaires du monde de la distribution	<b>4 078 637</b>	<b>4 224 415</b>
-SEP avec des partenaires du monde financier	<b>13 765 604</b>	<b>13 542 733</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 844 241</b>	<b>17 767 148</b>

BNP Paribas Personal Finance s'est associé avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation. A ce titre, la société perçoit de celles-ci des produits qui rémunèrent ses apports aux opérations de crédit communes sous forme de quotes-parts de résultat. En contrepartie, elle enregistre directement dans ses comptes, sans passer par les résultats des sociétés en participation, les charges qui lui incombent au titre de la réalisation des apports.

Les encours gérés peuvent être portés, selon les cas, soit au bilan d'un autre associé de la société en participation ayant le statut d'établissement financier, celui-ci pouvant être une société détenue conjointement par BNP Paribas Personal Finance et son partenaire, soit directement au bilan de BNP Paribas Personal Finance.

Les produits dégagés par les opérations de crédit communes, c'est à dire la quote-part de résultat lui revenant, sont inclus dans les " Autres produits d'exploitation bancaire ".

## 2.F - COÛT DURISQUE

En milliers d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice</b>	<b>28 930</b>	<b>44 396</b>
<b>Créances irrécouvrables</b>	<b>(221 856)</b>	<b>(259 198)</b>
<b>Récupération sur créances amorties</b>	<b>18 905</b>	<b>16 429</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(174 021)</b>	<b>(198 373)</b>

Le coût du risque de la période pour engagements par signature s'élève à 25 640 milliers d'euros.

## 2.G - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>78 868</b>	<b>(76 108)</b>	<b>13</b>	<b>(131)</b>
Cessions	77 088	(176)	-	-
Provisions	1 780	(75 932)	13	(131)
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>134 339</b>	<b>(231 928)</b>	<b>95 972</b>	<b>(345 177)</b>
Cessions	1 322	(104 504)	8 399	(73 921)
Provisions	133 017	(127 424)	87 573	(271 256)
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	<b>308</b>	<b>(1)</b>	<b>42 414</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>213 515</b>	<b>(308 037)</b>	<b>138 399</b>	<b>(345 308)</b>
<b>Gains ou pertes nettes sur actifs immobilisés</b>	<b>(94 522)</b>		<b>(206 909)</b>	

## 2.H - IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont BNP PARIBAS est la société-mère.

Le poste « Impôt sur les sociétés » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Impôts courants de l'exercice	(6 147)	(45 903)
Impôts différés de l'exercice	1 463	4 896
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(4 684)</b>	<b>(41 007)</b>

### **3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012**

#### 3.A - OPERATIONS EN DEVICES

En milliers d'euros en	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<i>Actif</i>	1 849 431	1 883 807
<i>Passif</i>	865 262	904 512

Ces opérations concernent principalement les titres de participation et d'entreprises liées, les créances à la clientèle et le refinancement correspondant.

#### 3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Prêts et créances</b>	<b>10 434 763</b>	<b>11 136 382</b>
Comptes ordinaires débiteurs	279 234	405 596
Comptes à terme et prêts	10 059 267	10 608 629
Prêts subordonnés	96 262	122 157
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>10 434 763</b>	<b>11 136 382</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>64 792</i>	<i>93 282</i>

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Dépôts et emprunts</b>	<b>33 286 571</b>	<b>36 558 018</b>
Comptes ordinaires créditeurs	56 003	299 309
Comptes à terme et emprunts	33 230 568	36 258 709
<b>Titres et valeurs donnés en pension</b>	<b>635 559</b>	<b>515 556</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>33 922 130</b>	<b>37 073 574</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>112 579</i>	<i>152 772</i>

### 3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Prêts et créances</b>	<b>21 530 766</b>	<b>20 678 744</b>
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Crédits à la clientèle	21 079 735	20 026 101
Prêts à la clientèle financière	411 204	612 800
Prêts subordonnés	39 827	39 843
<b>Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif</b>	<b>21 530 766</b>	<b>20 678 744</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	57 809	64 466
<i>Dont décotes sur crédits restructurés</i>	(124 465)	(150 056)
<i>Dont créances douteuses *</i>	1 819 640	1 749 942
<i>*Dont créances douteuses compromises</i>	1 447 784	1 369 327
<b>Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle</b>	<b>(939 356)</b>	<b>(912 148)</b>
<b>Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif</b>	<b>20 591 410</b>	<b>19 766 596</b>

L'essentiel des crédits à la clientèle est constitué de prêts aux particuliers.

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Dépôts</b>	<b>152 278</b>	<b>163 034</b>
Comptes ordinaires créditeurs	87 822	87 803
Comptes à terme	24 553	51 774
Comptes d'épargne à régime spécial	39 903	23 457
<b>Opérations avec la clientèle - Passif</b>	<b>152 278</b>	<b>163 034</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	43	74

### 3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION)

En milliers d'euros	Date de création du fonds	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû	Boni au 31/12/2012
- Master Domos	nov.-99	1 525 010		286 485	-	-
- Domos 2008	déc.-08	2 650 120			1 397 337	22 579
- Domos 2011 - A	oct.-11	935 000	63 900	63 900	911 206	5 575
- Domos 2011 - B	oct.-11	1 100 000			971 802	5 111
<b>RETAIL ABS FINANCE</b>						
- Noria 2008	mai-08	3 400 016		4 636 813	-	-
- Noria 2009	oct.-09	1 050 010	450 009	1 140 025	869 033	4 329
- Autonoria 2012-1	juin-12	560 000	98 009	98 009	538 435	1 343
- Autonoria 2012-2	nov.-12	560 000			532 979	3 910

En 2012, BNP Paribas Personal Finance a procédé à la liquidation des fonds Noria 2008 et Master Domos. Le fonds Autonoria 2012, comprenant deux compartiments, a été mis en place sur l'exercice.

### 3.E - TITRES DETENUS

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Placement</b>	<b>5 311 759</b>	<b>8 900 555</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>5 311 759</b>	<b>8 900 555</b>
<i>dont créances rattachées</i>	11 940	18 675
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	3 577 445	7 000 360
<b>Placement</b>	<b>33 315</b>	<b>33 029</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>33 315</b>	<b>33 029</b>
<b>Participations</b>	<b>521 208</b>	<b>613 552</b>
<i>dont provisions</i>	(79 541)	(5 389)
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>1 154</b>	<b>1 149</b>
<i>dont provisions</i>	0	0
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>522 362</b>	<b>614 701</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>4 502 260</b>	<b>4 452 777</b>
<i>dont provisions</i>	(473 171)	(484 138)
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>4 502 260</b>	<b>4 452 777</b>

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas Personal Finance SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 327 557 milliers d'euros et 3 521 740 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 352 248 milliers d'euros et 3 593 449 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Le poste « Actions et autres titres à revenu variable » correspond aux parts spécifiques des fonds communs de créances destinées à supporter par priorité les risques de défaillance des débiteurs. La valeur actuelle de ces parts, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission, se trouve supérieure à la valeur comptable de souscription.

L'évolution des titres de placement, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions				Valeurs nettes		
	01/01/2012	Acquisitions	Rem bourse-m ents et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2012	01/01/2012	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2012	31/12/2011	
Participations et ATDLT	620 089	8 280	(26 471)	5	601 903	5 388	75 932	(1 780)	1	79 541	522 362	614 701
Parts dans les entreprises liées	4 936 915	204 294	(134 015)	(31 763)	4 975 431	484 138	121 788	(130 609)	(2 146)	473 171	4 502 260	4 452 777
Immobilisations financières	5 557 004	212 574	(160 486)	(31 758)	5 577 334	489 526	197 720	(132 389)	(2 145)	552 712	5 024 622	5 067 478

### 3.F - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros, au	31 Décembre 2012			31 Décembre 2011 Montant net
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	
				143 806
Logiciels informatiques	377 553	(247 912)	129 640	
Autres immobilisations incorporelles	513 186	(1 174)	512 012	518 339
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>890 739</b>	<b>(249 087)</b>	<b>641 652</b>	<b>662 145</b>
Terrains et constructions				
Equipements, mobiliers, installations	32 206	(30 543)	1 663	755
Autres immobilisations	14 334	(11 784)	2 550	3 185
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>46 540</b>	<b>(42 327)</b>	<b>4 213</b>	<b>3 940</b>

### 3.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Etat impôts et taxes</b>	<b>182 990</b>	<b>162 151</b>
<b>Avances permanentes aux GIE</b>	<b>28 051</b>	<b>29 874</b>
<b>Autres actifs divers</b>	<b>242 087</b>	<b>243 790</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>453 128</b>	<b>435 815</b>

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Etat impôts et taxes</b>	<b>616</b>	<b>2 415</b>
<b>Dépôts de garantie</b>	<b>21</b>	<b>133</b>
<b>Autres passifs divers</b>	<b>262 697</b>	<b>316 207</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>263 334</b>	<b>318 755</b>

### 3.H - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Titres de créances négociables</b>	<b>1 954 284</b>	<b>1 482 000</b>
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>-</b>	<b>228 674</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1 384</b>	<b>12 400</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>1 955 668</b>	<b>1 723 074</b>

### 3.I - COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Produits à recevoir</b>	<b>85 232</b>	<b>131 678</b>
<b>Valeurs à l'encaissement</b>	<b>5 958</b>	<b>25 584</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4 504</b>	<b>6 527</b>
<b>Autres charges à répartir</b>	<b>0</b>	<b>1 241</b>
<b>Autres comptes de régularisation débiteurs</b>	<b>58 110</b>	<b>31 216</b>
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>153 804</b>	<b>196 246</b>

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Charges à payer</b>	<b>192 611</b>	<b>205 830</b>
<b>Comptes d'encaissement</b>	<b>10 683</b>	<b>-</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>66 144</b>	<b>66 885</b>
<b>Autres comptes de régularisation créditeurs</b>	<b>100 063</b>	<b>158 367</b>
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>369 501</b>	<b>431 082</b>

### 3.J - PROVISIONS

En milliers d'euros au	31 Décembre 2011	Dotations	Reprises	31 Décembre 2012
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>19 434</b>	<b>4 551</b>	<b>(1 276)</b>	<b>22 709</b>
<b>Provisions pour engagements par signature</b>	<b>28 787</b>	<b>47 379</b>	<b>(23 564)</b>	<b>52 602</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>36 651</b>	<b>9 729</b>	<b>(18 463)</b>	<b>27 917</b>
<b>Provisions</b>	<b>84 872</b>	<b>61 659</b>	<b>(43 303)</b>	<b>103 228</b>

### 3.K - DETTES SUBORDONNEES

En milliers d'euros au	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 299 530</b>	<b>1 299 530</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>122</b>	<b>279</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 299 652</b>	<b>1 299 809</b>

Les dettes subordonnées sont constituées d'un emprunt à durée indéterminée pour un montant de 250 millions d'euros et de 1 049 millions d'euros d'emprunts à durée déterminée.

Ces emprunts subordonnés remboursables sont échancés de la manière suivante :

En milliers d'euros	TOTAL	Durée restant à courir			
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à durée déterminée	1 049 530			500 000	549 530

## **4 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE**

### 4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés sont relatifs aux crédits accordés à la clientèle non encore financés. Les engagements de financement reçus correspondent principalement à des lignes de refinancement accordées par BNP PARIBAS.

### 4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie donnés concernent essentiellement les garanties que BNP Paribas Personal Finance accorde pour couvrir le risque de défaillance de ses filiales lorsque ces dernières empruntent auprès des banques, et des garanties accordées à des filiales du groupe BNP PARIBAS.

### 4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors-bilan sont engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux et de change. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Opérations fermes de gré à gré	<b>9 244 632</b>	<b>11 949 069</b>
<i>dont swaps de taux</i>	<i>9 244 632</i>	<i>11 949 069</i>
<b>TOTAL</b>	<b>9 244 632</b>	<b>11 949 069</b>

## 5 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

En milliers d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Salaires et traitements</b>	<b>(202 091)</b>	<b>(217 530)</b>
<b>Charges sociales et fiscales</b>	<b>(130 148)</b>	<b>(131 583)</b>
<i>Dotations et reprises de provisions sur engagements sociaux</i>	<i>(3 275)</i>	<i>(2 819)</i>
<i>Autres charges sociales</i>	<i>(94 394)</i>	<i>(99 364)</i>
<i>impôts, taxes &amp; versements assimilés sur rémunérations</i>	<i>(32 479)</i>	<i>(29 400)</i>
<b>Participation et Intéressement des salariés</b>	<b>(32 957)</b>	<b>(29 518)</b>
<i>Intéressement</i>	<i>(22 910)</i>	<i>(20 747)</i>
<i>Participation</i>	<i>(10 047)</i>	<i>(8 771)</i>
<b>Total frais de personnel</b>	<b>(365 196)</b>	<b>(378 631)</b>

Les effectifs moyens permanents en 2012 se décomposent comme suit :

Effectif au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<i>Dont cadres</i>	<i>2 280</i>	<i>2 280</i>
<i>Dont techniciens de la banque</i>	<i>2 515</i>	<i>2 495</i>
<b>Total BNP Paribas Personal Finance</b>	<b>4 795</b>	<b>4 775</b>

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration, s'est élevé à 1 744 milliers d'euros en 2012 contre 1 714 milliers d'euros en 2011.

## 6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 6.A - TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2010	453 226	2 529 262	2 182 556	5 165 044
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2010			(249 922)	(249 922)
Augmentations de capital				-
Provisions réglementées			128	128
Autres variations			1	1
Résultat de l'exercice 2011			177 908	177 908
Capitaux propres au 31 décembre 2011	453 226	2 529 262	2 110 671	5 093 159
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2011			(450 636)	(450 636)
Acompte sur dividendes			(450 636)	(450 636)
Augmentations de capital			-	-
Provisions réglementées			(4 982)	(4 982)
Boni de fusion		2 431	-	2 431
Résultat de l'exercice 2012			378 832	378 832
Capitaux propres au 31 décembre 2012	453 226	2 531 693	1 583 249	4 568 168

### 6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations A vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>1 607 227</b>	<b>2 406 385</b>	<b>9 027 322</b>	<b>9 809 053</b>	<b>13 487 953</b>	<b>(939 356)</b>	<b>36 337 939</b>	
Caisse, banques centrales et CCP	-	6	-	-	-	-	6	
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Créances sur les établissements de crédit	64 792	1 068 978	4 927 000	3 112 200	1 261 793	-	10 434 763	
Opérations avec la clientèle	1 530 495	112 936	1 747 341	6 696 853	10 503 786	(939 356)	20 591 410	
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 939	1 224 465	2 352 981	-	1 722 374	-	5 311 759	
<b>TOTAL RES SOURCES</b>	<b>1 449 644</b>	<b>6 183 634</b>	<b>8 885 849</b>	<b>9 936 229</b>	<b>9 574 720</b>	<b>-</b>	<b>36 030 076</b>	
Dettes envers les établissements de crédit	1 408 315	5 346 801	7 656 065	9 936 229	9 574 720	-	33 922 130	
Opérations avec la clientèle	39 945	112 333	-	-	-	-	152 278	
Dettes représentées par un titre	1 384	724 500	1 229 784	-	-	-	1 955 668	

## 6.C - ACTIFS DONNES EN GARANTIE

Le montant des crédits immobiliers donnés en garantie dans le cadre des contrats de garantie financière s'élève à 4 533 millions d'euros au 31 décembre 2012.

## 6.D - EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun évènement n'est à signaler.

## 6.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
<b>ACTIF</b>		
Créances sur les établissements de crédit	10 284 242	32 482
Concours bancaires à la clientèle	421 137	39 827
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 311 759	0
<b>PASSIF</b>		
Dettes subordonnées	1 299 530	0
Dettes envers les établissements de crédit	33 230 561	106
Comptes créditeurs de la clientèle	80 743	0
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	3 910 048	115
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 787 430	0

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS.

## 6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en milliers de devises			en %

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

### 1. Filiales (détenues à + de 50%)

BANCO BNPP PERSONAL FINANCE SA	EUR	45 662	75 652	28 104	100,00%
BANCO CETELEM ARGENTINA	ARS	126 990	18 790	-15 020	95,00%
BANCO CETELEM SA	EUR	60 902	217 464	89 884	100,00%
BNPP PERSONAL FINANCE EAD	BGN	280	-4 241	31 740	100,00%
BNPP PERSONAL FINANCE PAYS-BAS	EUR	16 466	24 111	53 794	100,00%
BNPP PF SOFOL	MXN	486 599	-129 800	154 236	100,00%
CETELEM ALGERIE	DZD	3 500 000	550 115	650 899	100,00%
CETELEM AMERICA	BRL	1 062 874	689 567	-7 705	100,00%
CETELEM CR	CZK	180 000	936 098	1 173 469	100,00%
CETELEM IFN	RON	92 283	63 029	25 070	100,00%
CETELEM LATIN AMER. HOLD. PART.	BRL	30 001	9 613	166	100,00%
CETELEM MAGYAR	HUF	3 903 000	16 786 042	11 347 829	100,00%
CMV MEDIFORCE	EUR	7 568	25 036	10 022	80,00%
COFICA BAIL	EUR	12 800	10 495	6 376	100,00%
COMMERZ FINANZ GMBH	EUR	9 780	606 984	53 735	50,10%
CREDIT MODERNE ANTILLES	EUR	18 727	21 696	8 988	100,00%
CREDIT MODERNE OCEAN INDIEN - CMOI	EUR	4 576	27 933	15 067	97,81%
DOMOFINANCE	EUR	53 000	25 463	9 112	55,00%
EFFICO	EUR	1 665	5 461	367	99,96%
FACET	EUR	10 064	87 029	42 731	100,00%
FIDEM	EUR	21 760	35 186	6 823	51,00%
FIMESTIC EXPANSION	EUR	40 672	4 060	278	100,00%
FINDOMESTIC BANCA SPA	EUR	659 413	572 417	115 817	100,00%
GESTIMUR (*)	EUR	6 900	1 100	-36	99,86%
LEVEL 3 (*)	EUR	13 350	504	136	100,00%
LEVEL 20	EUR	107 000	58	173	100,00%
LEVEL 21 (**)	EUR	50 000			100,00%
LOISIRS FINANCES	EUR	10 000	9 831	4 258	51,00%
PRESTACOMER	MXN	191 543	13 571	9 926	100,00%
PROJEO	EUR	10 849	-135	594	51,00%
TEB TUKETICI FINANSMAN AS	TRY	71 626	-5 857	29 702	85,58%
UCB SUISSE	CHF	30 000	-7 027	-2 307	100,00%

### 2. Participations (détenues entre 10 et 50%)

AXA BANQUE FINANCEMENT	EUR	33 855	41 363	4 852	35,00%
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS	ARS	42 381	67 396	26 027	39,92%
CARREFOUR BANQUE	EUR	99 971	396 657	55 985	39,17%
FIMASER (*)	EUR	8 655	744	10 874	40,00%
LAFAYETTE SERVICES LASER (*)	EUR	142 056	1 268 883	-369 006	50,00%
SERVICIOS FINANC. CARREFOUR	EUR	18 567	163 520	61 185	37,28%
SUNDARAM HOME FINANCE LTD - SHFL	INR	801 523	1 912 216	1 521 167	49,90%
UCI SA (UNION CREDITOS INMOBILIAR.)	EUR	98 019	260 406	-36 276	40,00%

\* Données au 31 décembre 2011

\*\* Entité créée en 2012

Liste des sociétés dont BNP Paribas PERSONAL FINANCE est associé indéfiniment responsable

Sociétés en nom collectif

- Cetelem Expansion 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- Gestimur 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Corelim 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Soservi 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Groupements d'intérêt économique

- Neuilly Contentieux 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- GEP CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- GAM CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Alliantique 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- GIE Carte Bancaire 151 Bis, rue St Honoré, 75001 Paris

## 6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

BNP Paribas Personal Finance est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

## 6.H - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif de la société situé 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret.